



# **La Marianne de la Parité**

## **2015**

### **dans les EPCI**

**(Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)**

## **Objectifs de l'action**

- Honorer les intercommunalités qui auront mis en œuvre le principe de parité dans les assemblées et les exécutifs, que la loi soit contraignante ou pas.
- Rendre visibles les femmes qui se sont engagées à prendre des responsabilités dans ces conseils.
- Sensibiliser les élu-e-s et la société sur la parité dans les EPCI, organes importants du pouvoir local, dont les compétences et les moyens financiers ne cessent de croître.

## **Etat des lieux**

Les conseils communautaires viennent d'être élus en 2014, la loi du 17 mai 2013 y améliorant la présence des femmes.

C'est donc l'occasion de faire un état des lieux exhaustif des assemblées et des exécutifs intercommunaux afin d'étudier les effets de la loi sur la parité tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

## **Cérémonie de remise de distinctions**

L'étude se fera sur la base des nouvelles régions. Trois prix seront attribués dans chaque catégorie par région. Le lieu choisi pour la remise des prix pourrait être celui de l'EPCI recevant le premier prix, mais l'organisation des cérémonies est laissée à chaque groupe organisateur.

Cette cérémonie se déroulera en présence des personnalités politiques locales, dont les représentant-e-s des intercommunalités, des associations et des acteurs sociaux mobilisés pour une meilleure représentation des femmes en politique.

## Les distinctions

Trois principales distinctions seront remises, une par catégorie, ainsi qu'un deuxième et troisième prix :

- *Catégorie 1* : les EPCI de moins de 10 000 h.
- *Catégorie 2* : les EPCI de 10 000 h à 19 999 h.
- *Catégorie 3* : Les EPCI de plus de 20 000 h.

Les 12 métropoles seront étudiées à part.

L'analyse des intercommunalités se fera à partir de différents critères pondérés, positifs ou négatifs, tels que le pourcentage de femmes dans les conseils intercommunaux, dans les exécutifs, les types de délégations données aux femmes, la présidence....

Pour départager les ex-aequo, des critères complémentaires ont été prévus.

## Commission et Jury

Une commission proposée par les adhérentes locales d'*Elles aussi* et/ou des associations pilotes rassemblera les informations et fera la pré-sélection des EPCI.

Les distinctions seront décernées par un jury pluraliste composé d'un-e président-e d'honneur, de membres des associations locales organisatrices, d'ancien-ne-s élu-e-s et éventuellement de personnalités qualifiées en matière de démocratie paritaire.

## Un travail de terrain pour la parité

La première action de ce type a été réalisée avec succès le 8 mars 2009 par l'antenne *Elles aussi* Rhône pour les communes du département, puis reproduite dans plusieurs départements en 2011 et 2012 en incluant également les EPCI.

Le réseau *Elles aussi* a décidé cette fois-ci de la mettre en œuvre uniquement pour les EPCI dans toutes les nouvelles régions de France.

Pour les équipes locales du réseau, cela sera un moment fort de l'année 2015 et l'occasion de mettre en valeur le travail réalisé sur le terrain pour encourager les femmes à s'engager dans la vie politique locale.

Une excellente occasion pour mesurer au niveau local les progrès de la représentation des femmes en politique ainsi que les effets bénéfiques ou insuffisants de la loi de 2013.

Coordonnées locales du groupe organisateur